

**RELEVÉ DE DECISIONS ET D'AVIS
DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
DU 23 FEVRIER 2026**

Objet : Approbation du procès-verbal de la commission de la formation et de la vie universitaire du 19 janvier 2026

La commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université Paris Nanterre,

- Vu le code de l'éducation et notamment son article L.712-6-1 ;
- Vu les statuts de l'université et notamment les articles 26 à 31 ;
- Vu le règlement intérieur des conseils centraux adopté par la commission de la formation et de la vie universitaire du 17 janvier 2022 ;
- Vu le projet de procès-verbal de la séance de la commission de la formation et de la vie universitaire du 19 janvier 2026 ;

Considérant qu'il revient à la commission de la formation et de la vie universitaire d'approuver le projet de procès-verbal mentionné ci-dessus ;

Après en avoir délibéré :

Article unique :

La commission de la formation et de la vie universitaire approuve à l'unanimité des suffrages valablement exprimés par ses membres présents ou représentés le projet de procès-verbal de la séance du 19 janvier 2026.

Nombre des membres en exercice : 40

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 14

Nanterre, le 23 février 2026

Pour la Présidente et par délégation,
La Vice-présidente chargée de la Formation et de la Vie
Universitaire

Meglana JELEVA



**RELEVÉ DE DECISIONS ET D'AVIS
DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
DU 23 FEVRIER 2026**

Objet : Maquettes de licences de l'offre de formation 2026-2030 (LMD5) des UFR DSP et PHILLIA

La commission de la formation et de la vie Universitaire de l'Université Paris Nanterre,

- Vu le code de l'éducation et notamment son article L.712-6-1 ;
- Vu les statuts de l'université et notamment leurs articles 26 à 31 ;
- Vu le règlement intérieur des conseils centraux adopté par la commission de la formation et de la vie universitaire du 17 janvier 2022 ;
- Vu les maquettes de licences de l'offre de formation 2026-2030 présentées en séance ;

Considérant qu'il revient à la commission de la formation et de la vie universitaire d'approuver les maquettes de licences de l'offre de formation 2026-2030 (LMD5) proposées suivantes :

- DSP :
 - o Licence 1^e année mention droit français – droits étrangers [Common law] ;
 - o Licence 1^e année mention droit français – droits étrangers [droit allemand] ;
 - o Licence 1^e année mention droit français – droits étrangers [droit italien] ;
 - o Licence 1^e année mention droit français – droits étrangers [Droits espagnol et latino-américains] ;
 - o Licence 1^e année mention droit français - droits étrangers [Droit russe et droits d'Europe orientale] ;
 - o Licence 2^e année mention droit français – droits étrangers [Common law] ;
 - o Licence 2^e année mention droit français – droits étrangers [droit allemand] ;
 - o Licence 2^e année mention droit français – droits étrangers [droit italien] ;
 - o Licence 2^e année mention droit français – droits étrangers [droits espagnol et latino-américains] ;
 - o Licence 2^e année mention droit français - droits étrangers [droit russe et droits d'Europe orientale] ;
 - o Licence 3^e année mention droit français – droits étrangers [Common law] ;
 - o Licence 3^e année mention droit français – droits étrangers [droit allemand] ;
 - o Licence 3^e année mention droit français – droits étrangers [droit italien] ;
 - o Licence 3^e année mention droit français – droits étrangers [droits espagnol et latino-américains] ;
 - o Licence 3^e année mention droit français - droits étrangers [droit russe et droits d'Europe orientale].
- PHILLIA :
 - o Licence 3^e année mention arts du spectacle [théâtre : pratique de la scène].

**RELEVÉ DE DECISIONS ET D'AVIS
DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
DU 23 FEVRIER 2026**

Après en avoir délibéré :

Article unique :

La commission de la formation et de la vie universitaire approuve à la majorité des suffrages valablement exprimés par ses membres, présents ou représentés, les maquettes de licences de l'offre de formation 2026-2030 (LMD5).

Nombre des membres en exercice : 40

Pour : 20

Contre : 13

Abstention : 1

Nanterre, le 23 février 2026

Pour la Présidente et par délégation,
La Vice-présidente chargée de la Formation et de la Vie
Universitaire

Meglana JELEVA



**RELEVÉ DE DECISIONS ET D'AVIS
DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
DU 23 FEVRIER 2026**

Objet : Maquettes de licences professionnelles de l'offre de formation 2026-2030 (LMD5) de l'UFR SPSE

La commission de la formation et de la vie Universitaire de l'Université Paris Nanterre,

- Vu le code de l'éducation et notamment son article L.712-6-1 ;
- Vu les statuts de l'université et notamment leurs articles 26 à 31 ;
- Vu le règlement intérieur des conseils centraux adopté par la commission de la formation et de la vie universitaire du 17 janvier 2022 ;
- Vu les maquettes de licences professionnelles de l'offre de formation 2026-2030 présentées en séance ;

Considérant qu'il revient à la commission de la formation et de la vie universitaire d'approuver les maquettes de licences professionnelles de l'offre de formation 2026-2030 (LMD5) de l'UFR SPSE proposées suivantes :

- Licence professionnelle mention services à la personne [responsable coordination aide à la personne dans son environnement (RCAPE)] ;
- Licence professionnelle mention métiers du conseil et de la formation des adultes [accompagnement de parcours, tutorat en ligne, community management] ;
- Licence professionnelle mention métiers de la relation à l'animal-compagnon : médiation, éducation, comportement.

Après en avoir délibéré :

Article unique :

La commission de la formation et de la vie universitaire approuve à la majorité des suffrages valablement exprimés par ses membres, présents ou représentés, les maquettes de licences professionnelles de l'offre de formation 2026-2030 (LMD5).

Nombre des membres en exercice : 40

Pour : 21

Contre : 10

Abstentions : 3

Nanterre, le 23 février 2026

Pour la Présidente et par délégation,
La Vice-présidente chargée de la Formation et de la Vie
Universitaire

Meglana JELEVA



**RELEVÉ DE DECISIONS ET D'AVIS
DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
DU 23 FEVRIER 2026**

Objet : Maquettes de master de l'offre de formation 2026-2030 (LMD5) des UFR SSA, SPSE, PHILLIA, LCE et DSP

La commission de la formation et de la vie Universitaire de l'Université Paris Nanterre,

- Vu le code de l'éducation et notamment son article L.712-6-1 ;
- Vu les statuts de l'université et notamment leurs articles 26 à 31 ;
- Vu le règlement intérieur des conseils centraux adopté par la commission de la formation et de la vie universitaire du 17 janvier 2022 ;
- Vu le projet de maquettes de master de l'offre de formation 2026-2030 ;

Considérant qu'il revient à la commission de la formation et de la vie universitaire d'approuver les maquettes de master de l'offre de formation 2026-2030 (LMD5) proposées suivantes :

- SSA :
 - o Master 1^e année mention Archéologie, sciences pour l'archéologie [Archéologie] ;
 - o Master 1^e année mention Archéologie, sciences pour l'archéologie – Enseignement à distance ;
 - o Master 1^e année mention Sociologie [Conduite de projets culturels] ;
 - o Master 1^e année mention Sociologie [Etudes et recherches en démographie] ;
 - o Master 1^e année mention Urbanisme et aménagement [Etudes urbaines comparées] ;
 - o Master 1^e année mention Urbanisme et aménagement [Projet urbain, villes et transitions] ;
 - o Master 1^e année mention Urbanisme et aménagement [Villes, habitat et sobriétés] ;
 - o Master 1^e année mention Histoire de l'art ;
 - o Master 1^e année mention Histoire de l'art – Enseignement à distance ;
 - o Master 1^e année mention Anthropologie [Anthropologie critique des patrimoines : Rituels, Arts, Musées] ;
 - o Master 1^e année mention Anthropologie [Anthropologie des mondes pré- et protohistoriques] ;
 - o Master 1^e année mention Anthropologie [Anthropologie face aux enjeux contemporains] ;
 - o Master 1^e année mention Anthropologie [Anthropologie, musique, danse et son] ;
 - o Master 2^e année mention Archéologie, sciences pour l'archéologie [Prépa aux concours de la conservation du patrimoine] ;
 - o Master 2^e année mention Archéologie, sciences pour l'archéologie [Archéologie] ;
 - o Master 2^e année mention Archéologie, sciences pour l'Archéologie – Enseignement à distance ;
 - o Master 2^e année mention Sociologie [Conduite de projets culturels] ;
 - o Master 2^e année mention Sociologie [Etudes et recherches en démographie] ;

**RELEVÉ DE DECISIONS ET D'AVIS
DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
DU 23 FEVRIER 2026**

- Master 2^e année mention Urbanisme et aménagement [Etudes urbaines comparées] ;
 - Master 2^e année mention Urbanisme et aménagement [Projet urbain, villes et transitions] ;
 - Master 2^e année mention Urbanisme et aménagement [Villes, habitat et sobriétés] ;
 - Master 2^e année mention Histoire de l'art ;
 - Master 2^e année mention Histoire de l'art – Enseignement à distance ;
 - Master 2^e année mention Histoire de l'art [Préparation aux concours de la conservation du patrimoine] ;
 - Master 2^e année mention Anthropologie [Anthropologie critique des patrimoines : Rituels, Arts, Musées] ;
 - Master 2^e année mention Anthropologie [Anthropologie des mondes pré- et protohistoriques] ;
 - Master 2^e année mention Anthropologie [Anthropologie face aux enjeux contemporains] ;
 - Master 2^e année mention Anthropologie [Anthropologie, musique, danse et son].
- SPSE :
- Master 1^e année mention Psychologie du développement [Psychologie clinique du développement du bébé et jeune enfant : trajectoires et milieux vie] ;
 - Master 1^e année mention Psychologie du développement [Psychologie clinique du développement des enfants et des adolescents : famille, école, justice] ;
 - Master 1^e année mention Sciences de l'éducation et de la formation [Cadres d'intervention en terrains sensibles (CITS)] ;
 - Master 1^e année mention Sciences de l'éducation et de la formation [Clinique, psychanalyse, formation, intervention, analyse pratiques] ;
 - Master 1^e année mention Sciences de l'éducation et de la formation [Ingénierie pédagogique en formation d'adultes (IPFA)] ;
 - Master 1^e année mention Sciences de l'éducation et de la formation [Education familiale et interventions socio-éducatives en Europe (EFISEE)] ;
 - Master 2^e année mention Psychologie du développement [Psychologie clinique du développement du bébé et jeune enfant : trajectoires et milieux vie] ;
 - Master 2^e année mention Psychologie du développement [Psychologie clinique du développement des enfants et des adolescents : famille, école, justice] ;

**RELEVÉ DE DECISIONS ET D'AVIS
DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
DU 23 FEVRIER 2026**

- Master 2^e année mention Psychologie [Recherche en psychologie] ;
 - Master 2^e année mention Sciences de l'éducation et de la formation [Cadres d'intervention en terrains sensibles (CITS)] ;
 - Master 2^e année mention Sciences de l'éducation et de la formation [Clinique, psychanalyse, formation, intervention, analyse pratiques] ;
 - Master 2^e année mention Sciences de l'éducation et de la formation [Ingénierie pédagogique en formation d'adultes (IPFA)] ;
 - Master 2^e année mention Sciences de l'éducation et de la formation [Ingénierie pédagogique en formation d'adultes (IPFA)] – Enseignement à distance ;
 - Master 2^e année mention Sciences de l'éducation et de la formation [Education familiale et interventions socio-éducatives en Europe (EFISEE)].
- PHILLIA :
- Master 1^e année mention Théâtre [Théâtre : mise en scène et dramaturgie] ;
 - Master 1^e année mention Humanités et management [Business Development et marketing interculturel] ;
 - Master 1^e année mention Humanités [Langues, littératures et cultures de l'Antiquité] ;
 - Master 1^e année mention Humanités [Langues, littératures et cultures de l'Antiquité] – Enseignement à distance ;
 - Master 1^e année mention Humanités et management [Digital management] ;
 - Master 1^e année mention Théâtre [Théâtre : écritures et représentations] ;
 - Master 2^e année mention Théâtre [Théâtre : mise en scène et dramaturgie] ;
 - Master 2^e année mention Humanités [Langues, littératures et cultures de l'Antiquité] ;
 - Master 2^e année mention Humanités [Langues, littératures et cultures de l'Antiquité] – Enseignement à distance ;
 - Master 2^e année mention Humanités et management [Business Development et marketing interculturel] ;
 - Master 2^e année mention Humanités et management [Digital management] ;
 - Master 2^e année mention Théâtre [Théâtre : écritures et représentations] ;
 - Master 2^e année mention Cinéma et audiovisuel [Scénario et écritures audiovisuelles].

**RELEVÉ DE DECISIONS ET D'AVIS
DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
DU 23 FEVRIER 2026**

- LCE :

- Master 1^e année mention LEA [Affaires internationales et négociation interculturelle] ;
- Master 1^e année mention LEA [Etudes russes et post-soviétiques] ;
- Master 1^e année mention LEA [Management interculturel et international M2I] ;
- Master 1^e année mention Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales [Etudes romanes] – Espagnol ;
- Master 1^e année mention Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales [Etudes romanes] – Italien ;
- Master 1^e année mention Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales [Etudes romanes] – Portugais ;
- Master 1^e année mention Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales [Etudes romanes] – Enseignement à distance ;
- Master 1^e année mention Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales [Parcours international] ;
- Master 1^e année mention LLCER [Allemand : Kulturwissenschaften / Cultural studies] ;
- Master 1^e année mention Traduction et interprétation [Traduction anglaise spécialisée] ;
- Master 2^e année mention LEA [Affaires internationales et négociation interculturelle] ;
- Master 2^e année mention LEA [Etudes russes et post-soviétiques] ;
- Master 2^e année mention LEA [Management interculturel et inter (M2I) : Inter Business Development : mk, commerce, tourisme d'affaires] ;
- Master 2^e année mention LEA [Management interculturel et inter (M2I) : Commerce international : corporate, numérique, événementiel] ;
- Master 2^e année mention Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales [Etudes romanes] – Espagnol ;
- Master 2^e année mention Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales [Etudes romanes] – Italien ;
- Master 2^e année mention Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales [Etudes romanes] – Portugais ;

**RELEVÉ DE DECISIONS ET D'AVIS
DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
DU 23 FEVRIER 2026**

- Master 2^e année mention Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales [Etudes romanes] – Enseignement à distance ;
 - Master 2^e année mention Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales [Parcours international] ;
 - Master 2^e année mention LLCER [Allemand : Kulturwissenschaften / Cultural studies] ;
 - Master 2^e année mention Traduction et interprétation [Traduction anglaise spécialisée].
- DSP :
- Master 1^e année mention Droit des affaires [Contentieux des affaires] ;
 - Master 1^e année mention Droit des affaires [Droit des entreprises en difficulté] ;
 - Master 1^e année mention Droit des affaires [Droit fiscal de l'entreprise] ;
 - Master 1^e année mention Droit des affaires [Droit de la structuration et du financement des entreprises] ;
 - Master 1^e année mention Droit des affaires [Juriste européen des affaires] ;
 - Master 1^e année mention Droit des affaires [Droit de l'entreprise durable] ;
 - Master 1^e année mention Droit des affaires [Analyse et pratique du droit des affaires] ;
 - Master 1^e année mention Droit international [Droit du commerce international] ;
 - Master 1^e année mention Droit international [Théorie et pratique du droit international et européen] ;
 - Master 1^e année mention Droit international [Contentieux international et européen] ;
 - Master 1^e année mention Droit pénal et sciences criminelles [Droit pénal et politiques criminelles] ;
 - Master 1^e année mention Droit pénal et sciences criminelles [Droit pénal international et comparé] ;
 - Master 1^e année mention Droit pénal et sciences criminelles [Droit pénal économique et de la conformité] ;
 - Master 1^e année mention Droit privé [Contrats et contentieux] ;
 - Master 1^e année mention Droit privé [Droit du patrimoine] ;
 - Master 1^e année mention Droit privé [Droit privé général] ;
 - Master 1^e année mention Justice, procès et procédures [Métiers de la justice] ;
 - Master 1^e année mention Justice, procès et procédures [Métiers de la sécurité] ;
 - Master 1^e année mention Systèmes juridiques et droits de l'Homme [Droits de l'Homme] ;

RELEVÉ DE DECISIONS ET D'AVIS DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE DU 23 FEVRIER 2026
--

- Master 1^e année mention Systèmes juridiques et droits de l'Homme [Histoire et anthropologie du droit] ;
- Master 1^e année mention Systèmes juridiques et droits de l'Homme [Théorie et analyse du droit] ;
- Master 2^e année mention Droit des affaires [Contentieux des affaires] ;
- Master 2^e année mention Droit des affaires [Droit des entreprises en difficulté] ;
- Master 2^e année mention Droit des affaires [Droit fiscal de l'entreprise] ;
- Master 2^e année mention Droit des affaires [Droit de la structuration et du financement des entreprises] ;
- Master 2^e année mention Droit des affaires [Juriste européen des affaires] ;
- Master 2^e année mention Droit des affaires [Analyse et pratique du droit des affaires] ;
- Master 2^e année mention Droit des affaires [Gestion juridique de l'entreprise] ;
- Master 2^e année mention Droit international [Droit du commerce international] ;
- Master 2^e année mention Droit international [Théorie et pratique du droit international et européen] ;
- Master 2^e année mention Droit international [Contentieux international et européen] ;
- Master 2^e année mention Droit pénal et sciences criminelles [Droit pénal et politiques criminelles] ;
- Master 2^e année mention Droit pénal et sciences criminelles [Droit pénal international et comparé] ;
- Master 2^e année mention Droit pénal et sciences criminelles [Droit pénal économique et de la conformité] ;
- Master 2^e année mention Droit privé [Contrats et contentieux] ;
- Master 2^e année mention Droit privé [Droit du patrimoine] ;
- Master 2^e année mention Droit privé [Droit privé général] ;
- Master 2^e année mention Justice, procès et procédures [Métiers de la justice] ;
- Master 2^e année mention Justice, procès et procédures [Métiers de la sécurité] ;
- Master 2^e année mention Systèmes juridiques et droits de l'Homme [Droits de l'Homme] ;
- Master 2^e année mention Systèmes juridiques et droits de l'Homme [Histoire et anthropologie du droit] ;
- Master 2^e année mention Systèmes juridiques et droits de l'Homme [Théorie et analyse du droit].

**RELEVÉ DE DECISIONS ET D'AVIS
DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
DU 23 FEVRIER 2026**

Après en avoir délibéré :

Article unique :

La commission de la formation et de la vie universitaire approuve à la majorité des suffrages valablement exprimés par ses membres, présents ou représentés, les maquettes de master de l'offre de formation 2026-2030 (LMD5).

Nombre des membres en exercice : 40

Pour : 20

Contre : 12

Abstentions : 2

Nanterre, le 23 février 2026

Pour la Présidente et par délégation,
La Vice-présidente chargée de la Formation et de la Vie
Universitaire

Meglana JELEVA



**RELEVÉ DE DECISIONS ET D'AVIS
DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
DU 23 FEVRIER 2026**

Objet : Brochure des tarifs et des droits de scolarité en formation initiale 2026-2027

La commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université Paris Nanterre,

- Vu le code de l'éducation et notamment son article L.712-6-1 ;
- Vu les statuts de l'université et notamment leurs articles 26 à 31 ;
- Vu le règlement intérieur des conseils centraux adopté par la commission de la formation et de la vie universitaire du 17 janvier 2022 ;
- Vu le projet de brochure des tarifs et des droits de scolarité en formation initiale pour l'année universitaire 2026-2027 ;

Considérant la réserve énoncée en séance concernant le retrait de la précision de deux parcours pour le Master 2 mention « Droit public » ;

Considérant qu'il revient à la commission de la formation et de la vie universitaire d'émettre un avis sur la brochure des tarifs et des droits de scolarité en formation initiale pour l'année universitaire 2026-2027 ;

Après en avoir avisé :

Article unique :

La commission de la formation et de la vie universitaire émet un avis favorable à la majorité des suffrages valablement exprimés par ses membres, présents ou représentés, sur la brochure des tarifs et des droits de scolarité en formation initiale pour l'année universitaire 2026-2027.

Nombre des membres en exercice : 40

Pour : 16

Contre : 14

Abstentions : 4

Nanterre, le 23 février 2026

Pour la Présidente et par délégation,
La Vice-présidente chargée de la Formation et de la Vie
Universitaire

Meglana JELEVA



**RELEVÉ DE DECISIONS ET D'AVIS
DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
DU 23 FEVRIER 2026**

Objet : Brochure des tarifs et des droits de scolarité en formation continue pour l'année universitaire 2026-2027

La commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université Paris Nanterre,

- Vu le code de l'éducation et notamment son article L.712-6-1 ;
- Vu les statuts de l'université et notamment leurs articles 26 à 31 ;
- Vu le règlement intérieur des conseils centraux adopté par la commission de la formation et de la vie universitaire du 17 janvier 2022 ;
- Vu le projet de brochure des tarifs et des droits de scolarité en formation initiale pour l'année universitaire 2026-2027 ;

Considérant qu'il revient à la commission de la formation et de la vie universitaire d'émettre un avis sur la brochure des tarifs et des droits de scolarité en formation continue pour l'année universitaire 2026-2027.

Après en avoir avisé :

Article unique :

La commission de la formation et de la vie universitaire émet un avis favorable à la majorité des suffrages valablement exprimés par ses membres, présents ou représentés, sur la brochure des tarifs et des droits de scolarité en formation continue pour l'année universitaire 2026-2027.

Nombre des membres en exercice : 40

Pour : 19

Contre : 13

Abstentions : 2

Nanterre, le 23 février 2026

Pour la Présidente et par délégation,
La Vice-présidente chargée de la Formation et de la Vie
Universitaire

Meglana JELEVA



**RELEVÉ DE DECISIONS ET D'AVIS
DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
DU 23 FEVRIER 2026**

Objet : Approbation des conventions

La commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université Paris Nanterre,

- Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L.123-5, L.711-1, L.712-6-1, D.123-15 et D.123-16 ;
- Vu les statuts de l'université et notamment leurs articles 26 à 31 ;
- Vu le règlement intérieur des conseils centraux adopté par la commission de la formation et de la vie universitaire du 17 janvier 2022 ;
- Vu les conventions mentionnées ci-dessous ;

Considérant qu'il revient à la commission de la formation et de la vie universitaire d'émettre un avis sur les conventions mentionnées ci-dessous :

a) Conventions internationales

- 1°) CV 2025-504 Convention d'échange étudiants UPN – IDP Brasilia
- 2°) CV 2024-544 Accord-cadre de coopération internationale International University of Kyrgyzstan (IUK) / UPN
- 3°) CV 2024-545 Convention d'échange d'étudiants - International University of Kyrgyzstan (IUK) / UPN
- 4°) CV 2026-058 Accord-cadre Université de Séoul (UOS) / UPN
- 5°) CV 2026-059 Convention d'échange Université de Séoul (UOS) / UPN

b) Conventions de formation

- 6°) CV 2025-551 Convention de partenariat relative à la Licence "Pratique musicale et ethnomusicologie" - Conservatoire à Rayonnement Régional de Rueil-Malmaison (le Conservatoire) / UPN
- 7°) CV 2026-065 Lettre d'adhésion IPAG-CNED Poitiers

Après en avoir avisé :

Article 1 : Conventions internationales

La commission de la formation et de la vie universitaire émet un avis favorable à la majorité des suffrages, valablement exprimés par ses membres, présents ou représentés, sur les conventions internationales listées ci-dessus.

Nombre des membres en exercice : 40

Pour : 19

Contre : 3

Abstentions : 12

**RELEVÉ DE DECISIONS ET D'AVIS
DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
DU 23 FEVRIER 2026**

Article 2 : Conventions de formation

La commission de la formation et de la vie universitaire émet un avis favorable à l'unanimité des suffrages, valablement exprimés par ses membres, présents ou représentés, sur les conventions de formation listées ci-dessus.

Nombre des membres en exercice : 40

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 12

Nanterre, le 23 février 2026

Pour la Présidente et par délégation,
La Vice-présidente chargée de la Formation et de la Vie
Universitaire

Meglana JELEVA

